

The Charge d'Affaires au Canada
Le Charge d'Affaires au Canada
Secrétariat d'Etat aux Affaires extérieures

LE SERVICE ÉTRANGER
DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ADMIRALTY HOUSE

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS
OTTAWA, le 13 septembre 1984

YASABAMA STATE BUILDING
No. 4597, 21 rue Wellington

54 04

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre note n. X-333 du 13 septembre 1984 par laquelle vous formulez des propositions sur la méthode de signature pour le paiement des taxes engagées par les Gouvernements respectifs au point de vue de leur compte en titre de revenus exécutés à Niagara-Falls en vertu de l'article II du Traité entre les États-Unis et le Canada, signé le 22 février 1930, concernant l'utilisation des eaux de la rivière Niagara. Je vous prie de noter que le Gouvernement des États-Unis a agréé ces propositions et consent à ce que votre note et la présente réponse contiennent un accord entre nos Gouvernements établissant la méthode à suivre dans le paiement des taxes en vertu de l'article II du Traité de 1930 et de la protection à Niagara-Falls, et de la protection de l'écoulement de l'eau de la rivière Niagara.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

DON C. BILSS

SEAL D'ÉTAT

Ministère des Affaires étrangères
Ottawa

L'honorable
Lester B. Pearson
Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
Ottawa